



16/09/2013

**FINANCEMENT DES ACTIONS D'ATTENUATION
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES VILLES
TUNISIENNES
A L'USAGE DE LA GIZ**

RAPPORT FINAL



Cette étude a été réalisée entre août et septembre 2013 par par Alexia Leseur, Cécile Bordier et Marion Dupont de CDC Climat recherche. Elle a été coordonnée par Valeria Troudi de la GIZ.

Avertissement :

Fruit d'une étude menée par les équipes de recherche de CDC Climat sont également visées dans ce rapport des informations obtenues par le biais de sources externes. Aussi, CDC Climat ne saurait être tenue responsable de toute omission, imprécision ou erreur qui pourrait résulter tant de l'exploitation de ces informations externes, que contenues dans ces mêmes informations.

Ce rapport ne constitue pas une offre de services ou de produits, ni un démarchage ou un conseil de quelque nature que ce soit. Les informations contenues dans ce rapport ont un caractère purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

CDC Climat ne saurait être tenue pour responsable directement ou indirectement pour toute décision prise ou non sur la base des informations contenues dans le présent rapport, ni même des conséquences (financières ou non), qui pourraient résulter de l'exploitation de ces mêmes informations.

CDC Climat ne saurait engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des

informations contenues dans le présent rapport.

Sommaire

Avertissement :	2
Sommaire	4
1. Le rôle des villes dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et leur besoin spécifique de financement de projet	5
2. Présentation synthétique des 19 fiches retenues et des autres dispositifs généraux	7
Les 19 initiatives présentées	7
Les autres dispositifs généraux	11
3. Recommandations	13
Plusieurs types de recommandations peuvent être formulés pour favoriser l'accès au financement de projets urbains de réduction des émissions	13
Utiliser le renforcement de capacité et l'aide technique fournis par certains dispositifs	13
Identifier les co-bénéfices possibles et regarder les sources d'appui technique et de financement correspondants	13
Regrouper les projets et/ou les villes	13
Impliquer tous les acteurs, avec notamment un soutien politique fort au niveau local, et si possible national, et la participation du secteur privé	14
Application 1 : Recommandations spécifiques pour des projets d'efficacité énergétique ou d'énergie renouvelable	14
Application 2 : Recommandations spécifiques pour de gros projets d'infrastructures de transport	15
Annexe : les 19 fiches identifiées	16
Modèle de fiche	16

1. Le rôle des villes dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et leur besoin spécifique de financement de projet

Les villes ont un rôle prédominant à jouer dans la lutte contre le changement climatique : celles-ci hébergent plus de la moitié de la population mondiale, consomment les deux-tiers de l'énergie mondiale et produisent plus de 70 % des émissions mondiales de CO₂ liées à l'utilisation de l'énergie. Mais les villes ont le potentiel de modifier leurs émissions de gaz à effet de serre, via notamment la planification urbaine en matière de construction de bâtiment, de réseaux de transports, de promotion de production d'énergie renouvelable, etc.

Face au besoin de financement de ces projets, un certain nombre de dispositifs de financements locaux et nationaux existent, mais ceux-ci restent limités et proposent parfois des conditions très strictes ou des modalités trop étalées dans le temps. Dans ce cadre, des financements internationaux pourraient être utiles mais ne sont pas souvent sollicités, du fait du manque d'information et de la relative complexité d'accès à certains de ces mécanismes. Un panorama synthétique sur le type d'aide technique et financière disponible pour les villes permettrait de faciliter le recours à ces mécanismes.

Ce rapport vise la réalisation d'un tel panorama en retenant¹, à partir d'interviews de responsables d'initiatives et de la consultation de sites internet dédiés :

- Les actions des principales banques et agences de développement (Agence française de développement, KfW/DEG, Banque africaine de développement, etc.) ;
- Les actions des principaux organismes internationaux (Banque Mondiale, Programme des Nations Unies pour l'environnement, ONU-Habitat, etc.) ;
- Les principaux fonds d'investissement œuvrant au Maghreb ;
- Les principaux réseaux d'échanges à destination des collectivités des pays émergents et en voie de développement.

¹ Il est à noter que les initiatives n'apportant pas de financement ont été écartées de l'analyse, sauf pour les trois identifiées comme principaux réseaux d'échanges d'informations entre villes. Par ailleurs, les financements purement privés – fonds de pensions, le financement via un Partenariat Public-Privé, dettes aux banques privées, fondations, etc. – n'ont pas été retenus car ils ne sont pas assez spécifiquement adressés aux villes ou à des projets urbains durables en lien avec le changement climatique pour justifier la réalisation d'une fiche dédiée.

Cette méthodologie ainsi que le calendrier court et estival pendant laquelle l'étude a été réalisée expliquent les limites du rapport : l'équipe a été tributaire des informations disponibles en ligne, du référencement des initiatives et de la disponibilité et précision des personnes interviewées. En particulier, les éléments qualitatifs sur l'accès effectif aux initiatives et au financement est très dépendant des réponses obtenues et doivent être considérés comme indicatifs. De plus, le retour d'expériences sur l'accès et l'utilisation réelle de ces initiatives ne font pas l'objet de ce rapport car les informations proviennent des porteurs des initiatives et non des utilisateurs.

Le présent rapport, pragmatique et opérationnel, vise à identifier les principales sources d'information, de renforcement de capacité et de financement que pourraient solliciter les villes tunisiennes, et plus généralement du Maghreb, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions de lutte contre le changement climatique. Sans être exhaustif, il fait néanmoins état de dix-neuf initiatives internationales qui pourraient apporter un soutien financier et technique à ces villes et présente les conditions d'accès aux financements ainsi que le processus à suivre pour recevoir ce soutien. Le choix a été retenu de présenter :

- 3 grands réseaux de partage de connaissance spécifiques aux villes et les conditions d'adhésion à ces réseaux ;
- 9 initiatives offrant un appui technique (guide technique, renforcement de capacité, aide technique et financière pour la réalisation d'étude de faisabilité, etc.) ;
- 7 initiatives offrant un soutien financier à la mise en place de projets permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le rapport comporte une présentation synthétique des 19 initiatives retenues et des recommandations à destination des collectivités pour accéder au financement de projets urbains de réduction des émissions, avec notamment deux applications selon le type de projet. A la fin du rapport sont détaillées les fiches des 19 initiatives.

2. Présentation synthétique des 19 fiches retenues et des autres dispositifs généraux

Les 19 initiatives présentées

Les 19 fiches présentées en annexe détaillent l'objectif de l'initiative, l'organisation pilote, le type de soutien proposé (échange, soutien technique et/ou financier), les investissements possibles, et leurs conditions d'accès, et offrent la référence de documents complémentaires et de personnes à contacter.

Le tableau ci-dessous permet une vision panoramique et synthétique des fiches présentées. Celles-ci sont classées selon trois types de soutien proposés :

1. Réseaux d'échanges entre collectivités ;
2. Appuis techniques et financiers ;
3. Financement de projets (investissements, crédits et/ou subventions).

Et peuvent être identifiées par :

- Type de secteur couvert : production d'énergie dont EnR, efficacité énergétique, transport, gestion des déchets, eau, tous.
- Taille des projets : + : moins d'un million d'euros ; ++ : au-delà d'un million d'euros ; +++ : au-delà de cinq millions d'euros
- Type de montage financier disponible : subvention, prêts, garanties, etc.
- Particularités relatives à l'initiative : ex. : besoin d'acteurs supplémentaires à impliquer (secteur privé, échelon national pour offrir un soutien ou un cadrage important), etc.

Types de mécanisme	N°	Nom de l'initiative	Secteurs des projets	Taille des projets	Type de financement proposé	Conditions d'accès à l'initiative	Particularités (acteurs à impliquer, montage du dossier, etc.)
Réseaux d'échanges	1	Knowledge Centre on Cities and Climate Change	Développement urbain, changement climatique	+ à +++	Aucun	Information accessible en ligne sans condition	
	2	Urban Gateway	Développement urbain	+ à +++	Aucun	Création d'un compte en ligne sans condition	Permet de rejoindre ces réseaux : - Global Energy Network for Urban Settlements - Global Housing Strategy - Global Network on Safer Cities - Habitat Partner University Initiative - Human Settlements in Crisis - Sustainable Urban Development Network - World Habitat Day - World Urban Campaign - World Urban Forum
	3	World Mayor Council in Climate Change	Changement climatique, Développement durable	+ à +++	Aucun	Formulaire d'adhésion à remplir	Appui technique possible
Appuis techniques et financiers	4	Alliance mondiale contre le changement climatique	Changement climatique, réduction de la pauvreté, développement, marché mondial du carbone	+	Subvention	Formulaire de demande à remplir en ligne	Assistance technique personnalisée disponible via un formulaire en ligne. Organisation d'ateliers de travail notamment sur les forêts.
	5	Alliance des Villes	Développement urbain, réduction de la pauvreté	+	Subvention	- Subventions attribuées par voie de concours ouvert au moins une fois par an à la suite d'un appel public à propositions ; - Parrainage par un ou plusieurs membres de l'Alliance des Villes nécessaire.	Programme de réduction de la pauvreté urbaine
	6	Cities and Climate Change Initiative	Gouvernance, changement climatique	+ à +++	Subvention	Sélection sur demande au niveau local	Appui technique pour la mise en place de stratégies climatiques

	7	Co-Mun	Gestion urbaine	+	Soutien financier pour des voyages d'étude, conférences ou ateliers de travail.	- Etre une ville du Maghreb. - Demander à devenir partenaire auprès du bureau local.	Spécifique aux villes de Tunisie, d'Algérie et du Maroc
	8	Energy Efficient Cities Initiative	Tous, en lien avec la production ou la consommation d'énergie	+ à +++	Subvention et aide à la levée de prêts	Création d'un compte en ligne sans condition	3 outils disponibles, avec des cours en ligne
	9	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Tous	+ à +++	Prêts, subventions, participation	- Être mis en place dans un pays éligible ; - Répondre à une ou plusieurs priorités du FEM ; - Impliquer le public dans la conception et la mise en œuvre du projet ;	Approbation du niveau national nécessaire
	10	Fonds mondial pour l'environnement des villes	Tout projet urbain	+ à +++	Aide au montage financier et à la recherche de financement	Etre membre en payant une cotisation définie en fonction du PIB/habitant	Francophone
	11	Nationally Appropriate Mitigation Action	Atténuation du changement climatique	+ à +++	Aide à l'élaboration du NAMA ; catalyseur de financements	Etre un pays en développement	Possibilité d'élaborer des NAMA au niveau urbain avec appui national.
	12	Partnership for Market Readiness	Tous	+ à +++	Subvention et appui technique	Envoi d'une expression d'intérêt au secrétariat du PMR.	Doit être porté par le niveau national

Financements de projets	13	Carbon Partnership Facility	Développement urbain, efficacité énergétique, torchage de gaz ou de sources d'énergie.	+	Rachat de crédits carbone à prix garanti	Soumission d'une note présentant l'idée du projet de façon détaillée pour permettre son évaluation par le comité du CPF.	Le financement du projet se fait grâce à la garantie des prix d'achat exercée par la Banque Mondiale
	14	Climate Investment Fund	Résilience climatique, efficacité énergétique, gestion des forêts, énergies renouvelables et transport.	+++	Financement partiel des projets	Le secteur public doit proposer un plan d'investissement pour obtenir une enveloppe de fonds tandis que le secteur privé doit présenter un projet spécifique.	Est divisé en plusieurs fonds dont le Clean Technology Fund
	15	Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (BEI)	Modernisation et ouverture de l'économie, notamment dans les infrastructures	+++	Prêts directs ou intermédiés, capital-investissement, garanties, lignes de crédits	Soumission d'un dossier très complet à la BEI pour les gros projets ou à une banque partenaire pour les plus petits	Partage de connaissance, renforcement de capacités et financement d'études de faisabilité
	16	Fonds français pour l'environnement mondial	Développement urbain, efficacité énergétique	+ à ++	Subvention	Soumission d'un dossier très complet à l'AFD/FFEM	Appui technique possible
	17	Global Climate Partnership Fund	Efficacité énergétique, énergie renouvelable	+++	Financements directs et dans des institutions financières	Etre un pays cible clé du fonds	Appui technique possible
	18	Interact Climate Change Facility	Efficacité énergétique, énergie renouvelable	+++	Prêts de long terme, garanties et dettes mezzanine	Soumission d'un dossier très complet à Proparco	Doit être porté par le secteur privé
	19	Prosol	Energie renouvelable	+	Subvention et prêts	Conditions techniques de minimum de consommation d'électricité	Financements adressés directement aux utilisateurs finaux (particuliers, hôtels, industries)

Les autres dispositifs généraux

Outre les 19 initiatives détaillées, il est à noter que d'autres mécanismes de financement plus généraux ou moins directement accessibles existent pour le financement de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Parmi ceux-ci, cinq retiennent l'attention :

- Le financement possible de projets par de grands acteurs institutionnels comme l'AFD, la BERD et la KFW sans que ceux-ci aient une initiative dédiée sur les projets urbains : l'Agence Française de Développement implantée en Tunisie depuis longtemps soutient des projets de grande taille (d'environ 40 millions d'euros ou plus) ; la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), active directement en Tunisie depuis 2012, finance aussi de gros projets (plus de 10/15 millions d'euros) ; et la KFW, représentée en Tunisie, qui finance également de gros projets.
- Le système de coopération, soit décentralisée mis en place par les villes françaises, soit organisée par la Direction générale des collectivités locales (DGCL), qui privilégie notamment les villes et territoires de la zone méditerranéenne: en 2013 presque 5000 collectivités territoriales françaises se sont engagées dans des actions de coopération décentralisée avec des collectivités implantées dans des pays étrangers. Une telle action permet de contribuer au développement de la collectivité partenaire en lui faisant partager l'expertise disponible, d'échanger sur les bonnes pratiques respectives, et de sensibiliser les acteurs des territoires aux questions internationales, tout en valorisant l'image de la collectivité française.
- Le mécanisme de la finance carbone : il permet la valorisation financière des réductions d'émissions de gaz à effet de serre réalisées. Au Maghreb, le mécanisme en place est le Mécanisme pour un développement propre (MDP). Toutefois, tant l'effondrement du prix des crédits carbone que les incertitudes qui entourent ce dispositif n'incitent pas les porteurs de projets à prendre part à ce mécanisme. Cependant, certaines initiatives telles que le « Carbon Partnership Facility » (cf. fiche 13) continuent de soutenir ce mécanisme en garantissant un prix d'achat des crédits MDP élevé. Ces initiatives soutiennent la politique générale de la Banque Mondiale qui cherche à préserver le MDP le temps d'en modifier les modalités ou de lui trouver un mécanisme de substitution.
- Les fonds internationaux et notamment le fonds vert pour le climat, pas encore opérationnel mais qui devrait être doté de 100 milliards par an d'ici 2020 et servir à financer des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.
- Des initiatives à suivre : les villes et autres collectivités territoriales sont au cœur des problématiques liées au changement climatique et certains programmes sont en train d'être établis afin de mieux soutenir leur

développement durable. Par exemple, il est d'ores et déjà acté que le programme Cities for Climate Protection (CCP) porté par ICLEI va être remplacé par le Green Climate City Program. Autre exemple : l'Europe, dans le cadre de son programme de voisinage lance régulièrement des appels à projets pour aider les pays du pourtour méditerranéens à mettre en place des actions d'atténuation du changement climatique. Enfin, la France via son Fonds Français pour l'Environnement (FFEM) devrait lancer un appel à candidature «Facilité d'innovation pour le secteur privé dans le domaine du changement climatique» en 2014, qui pourrait concerner des projets urbains, notamment en lien avec les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments et la gestion et la valorisation énergétique des déchets (cf. fiche 16).

3.Recommandations

Plusieurs types de recommandations peuvent être formulés pour favoriser l'accès au financement de projets urbains de réduction des émissions

Utiliser le renforcement de capacité et l'aide technique fournis par certains dispositifs

Pour améliorer le projet et ses chances de réussite (tant sur le plan de l'accès au financement que sur le plan opérationnel), il est très utile de bénéficier des réseaux d'échanges d'expériences et de recourir à l'aide technique fournie pour renforcer les capacités. Un certain nombre de réseaux existent qui sont présentés dans ce rapport. Pour les projets les plus complexes, le montage par un consultant spécialisé est nécessaire.

Identifier les co-bénéfices possibles et regarder les sources d'appui technique et de financement correspondants

Un certain nombre de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre entraînent des co-bénéfices induits (création d'emploi, lutte contre la pauvreté, développement économique, etc.) et pourraient, pour cette raison, bénéficier de financements spécifiques. C'est le cas d'initiatives présentés dans ce rapport, tel que l'Alliance des Villes (cf. fiche 5).

Regrouper les projets et/ou les villes

Les coûts administratifs de montage de projets étant importants, il est intéressant d'essayer de regrouper des projets :

- soit de type similaire sur un même territoire (ex : rénovation de plusieurs bâtiments), et dans ce cas, la ville peut jouer le rôle d'agrégateur ;
- soit de type similaire sur des territoires différents (ex : projets similaires d'électrification dans deux villes), et dans ce cas une structure comme la « Direction des collectivités locales » au sein du ministère de l'intérieur tunisien pourrait jouer ce rôle d'agrégateur pour les villes impliquées ;
- soit de type différent mais dans une même ville (ex : rénovation de bâtiment et électrification), et dans ce cas la ville peut jouer le rôle d'agrégateur.

Certaines initiatives détaillées ici (comme le Partnership for market readiness, cf. fiche 12) favorisent même la création d'un système institutionnel pour promouvoir des mécanismes de financement.

Impliquer tous les acteurs, avec notamment un soutien politique fort au niveau local, et si possible national, et la participation du secteur privé

Bénéficier d'un soutien politique fort au niveau local est un atout essentiel pour aider à la réalisation du projet, améliorer l'acceptabilité sociale du projet et même favoriser l'accès à des financements grâce notamment à la meilleure visibilité du projet au niveau national et international. La possibilité d'apporter une garantie financière de la part du secteur public au projet est aussi un atout important dans l'attribution de financement.

Le soutien de l'échelon national est un facteur favorisant l'accès aux financements internationaux, soit en apportant de la visibilité, une certaine forme de garantie, ou même en aidant à la structuration du mécanisme car l'échelon national peut jouer le rôle d'agrégateur (ex. pour le Partnership for market readiness).

De même, de nombreuses études ont relevé l'intérêt d'une implication du secteur privé, qui peut à la fois apporter son expertise technique et participer au montage financier du projet, souvent en endossant une partie des risques. D'ailleurs, certains financements sont conditionnés à la participation du secteur privé, souvent également pour favoriser la croissance économique et l'emploi (comme l'Interact Climate Change Facility, cf. fiche 19). A noter qu'il existe des guides, par exemple sur le montage en partenariat public-privé édité par la Banque Mondiale pour favoriser ce mécanisme et la réalisation du projet (cf. <http://wbi.worldbank.org/wbi/about/topics/public-private-partnerships>).

Application 1 : Recommandations spécifiques pour des projets d'efficacité énergétique ou d'énergie renouvelable

Pour des projets d'efficacité énergétique d'un montant financier inférieur à 1 million d'euros (ex. rénovation énergétique de bâtiment, électrification), il peut être fait appel aux initiatives suivantes (liste non exhaustive et donnée à titre d'exemple) :

Réseaux d'échanges	Knowledge Centre on Cities and Climate Change	Cf fiche n°1
	Urban Gateway	Cf fiche n°2
Appuis techniques et financiers	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique	Cf fiche n°4
	Energy Efficiency Cities Initiative	Cf fiche n°8
Financement de projets	Carbon Partnership Facility	Cf fiche n°13
	PROSOL	Cf fiche n°19

Application 2 : Recommandations spécifiques pour de gros projets d'infrastructures de transport

Pour des projets d'infrastructures de transport d'un montant financier supérieur à 5 millions d'euros, il peut être fait appel aux initiatives suivantes (liste non exhaustive et donnée à titre d'exemple) :

Réseaux d'échanges	Urban Gateway	Cf fiche n°2
	World Mayor Council on Climate Change	Cf fiche n°3
Appuis techniques et financiers	Fonds pour l'environnement mondial	Cf fiche n°9
	Fonds mondial pour l'environnement des villes	Cf fiche n°10
Financement de projets	Climate Investment Fund	Cf fiche n°14
	Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (BEI)	Cf fiche n°15

Les sources de financements et d'appuis techniques citées dans ces applications correspondent à des projets qui requièrent des leviers d'action rapides pour faciliter leur implémentation. Il est à noter que des sources complémentaires existent pour les municipalités qui souhaiteraient développer des projets de large envergure dans un futur moins immédiat. Des initiatives telles que le « Partnership for Market Readiness » (cf. fiche 12) offrent une approche étape par étape sous « la tutelle » d'une organisation expérimentée (Banque Mondiale) mais nécessitent le soutien du gouvernement national. Autre exemple : la mise en œuvre de « Nationally Appropriate Mitigation Actions » financées par des banques de développement peut être une solution intéressante du fait d'un encadrement solide mais doit s'inscrire dans une vision de long-terme (cf. fiche 11).

Annexe : les 19 fiches identifiées

Modèle de fiche

Fiche n°0	
Nom du Programme/Initiative	
Organisation pilote	
Objectifs	<i>Objectifs du programme/initiative</i>
Cibles	<i>Types et/ou taille de villes ou de projets concernés</i>
Financements proposés	<i>Type de financement (subvention, prêt, etc.), montant</i>
Conditions d'accès aux financements	<i>Principaux critères à respecter</i>
Appuis techniques possibles	<i>Types d'appui (fourniture de guides techniques, aide méthodologique, etc.)</i>
Conditions d'accès aux appuis techniques	<i>Principaux critères à respecter</i>
Système de partage de connaissance proposé	<i>réseaux, plateforme électronique, etc.</i>
Site internet et autres sources de références	<i>Site internet de référence, Documents bibliographiques complémentaires utiles</i>
Personnes à contacter	
Commentaires	

Fiche n°1	
Knowledge Centre on Cities and Climate Change (K4C)	
Organisation pilote	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Cities Alliance, ONU-Habitat, Banque Mondiale
Objectifs	Plateforme d'échange d'expériences, de meilleures pratiques et d'initiatives innovantes sur les villes et le changement climatique.
Cibles	Personnel municipal et acteurs de l'urbanisme, chercheurs et experts d'institutions internationales.
Financements proposés	Non
Conditions d'accès aux financements	NA
Appuis techniques possibles	Non
Conditions d'accès aux appuis techniques	NA
Système de partage de connaissance	<p>Librairie en ligne : accès aux rapports et guides sur le changement climatique et les villes (ex. <i>Eco² Cities. Ecological Cities as Economic Cities</i>, <i>Energy Efficient Cities: Assessment Tools and Benchmarking Practices</i>, etc.)</p> <p>Carte interactive : présentation des initiatives des villes dans le monde ;</p> <p>Revue des organisations institutionnelles d'appui aux initiatives des villes et du changement climatique.</p>
Site internet et autres sources de références	www.citiesandclimatechange.org
Contact	NA
Commentaires	

Fiche n°2	
Urban Gateway – For the International Urban Development Community	
Organisation pilote	ONU-Habitat
Objectifs	Développement d'une plateforme web de connaissances pratiques sur la construction de villes durables pour aider les praticiens urbains à travers le monde à partager leurs connaissances et mettre en place des actions.
Cibles	Gouvernements et autorités locales, chercheurs, organisations de la société civile et secteur privé. Permet d'identifier et de communiquer avec les autres membres, former des groupes d'intérêt commun, proposer et bénéficier d'opportunités, partager des expériences et obtenir les dernières informations locales et mondiales sur les questions urbaines.
Financements proposés	Possibles indirectement par le biais des opportunités mises en ligne (appels à projets avec subventions, bourses d'études, etc).
Conditions d'accès aux financements	Selon les opportunités, et après la création d'un compte en ligne (sans condition particulière).
Appuis techniques possibles	Guides et interactions en ligne.
Conditions d'accès aux appuis techniques	Création d'un compte en ligne sans condition particulière.
Système de partage de connaissance	L'inscription permet d'adhérer à différents réseaux d'échanges : <ul style="list-style-type: none"> - Global Energy Network for Urban Settlements - Global Housing Strategy - Global Network on Safer Cities - Habitat Partner University Initiative - Human Settlements in Crisis - Sustainable Urban Development Network - World Habitat Day - World Urban Campaign - World Urban Forum <p>Discussion en ligne en anglais sur des thématiques liées à l'environnement et au changement climatique ;</p> <p>Liens vers des publications, etc.</p>
Site internet et autres sources de références	www.urbangateway.org
Contact	NA
Commentaires	

Fiche n°3	
World Mayor Council on Climate Change (WMCCC)	
Organisation pilote	Créé par Yorikane Masumoto (Maire de Kyoto) en décembre 2005. Aujourd'hui, c'est une alliance de leaders qui pilote l'initiative.
Objectifs	<p>Le Conseil mondial des maires sur le changement climatique est une alliance de chefs de gouvernement locaux engagés préoccupés par le changement climatique. Ils préconisent de renforcer la participation des gouvernements locaux comme acteurs gouvernementaux dans les efforts multilatéraux portant sur le changement climatique et les questions connexes de la durabilité mondiale.</p> <p>Cette mission se décompose en deux objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le leadership politique sur les problématiques durabilité mondiale à travers l'engagement de dirigeants locaux - Défendre les idées de développement durable en aidant les villes et les gouvernements locaux
Cibles	<p>L'adhésion au WMCCC est ouverte aux maires, gouverneurs et autres équivalents dans les administrations municipales.</p> <p>Les maires dont le mandat a expiré sont invités à maintenir leur adhésion au WMCCC pour continuer à partager leur expertise.</p>
Financements proposés	Pas de financement proposé
Conditions d'accès aux financements	NA
Appuis techniques possibles	Afin d'atteindre ces objectifs et mettre en œuvre des actions, le Conseil et les membres bénéficient de l'appui technique et stratégique de l'ICLEI - Local Governments for Sustainability.
Conditions d'accès aux appuis techniques	<p>Il faut être membre de l'initiative, pour cela il faut remplir le formulaire d'adhésion puis suivre les indications du secrétariat.</p> <p>www.worldmayorscouncil.org/join/registration-form.html</p>
Système de partage de connaissance	<p>Site internet qui regroupe les membres.</p> <p>http://citiesclimateregistry.org/</p>
Site internet et autres sources de références	www.worldmayorscouncil.org
Contact	<p>World Mayors Council on Climate Change Secretariat c/o ICLEI - Local Governments for Sustainability Kaiser-Friedrich-Str. 7, 53113 Bonn, Germany Tel: +49-228 / 976 299-20 Email: world.mayors.council@iclei.org</p>
Commentaires	

Fiche n°4	
Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC)	
Organisation pilote	Union Européenne
Objectifs	<p>Depuis 2008, l'AMCC appuie des programmes qui améliorent la capacité de certains des pays les plus vulnérables à faire face au changement climatique : l'AMCC offre en effet un soutien technique et financier aux pays en développement visés pour qu'ils intègrent le changement climatique dans leurs politiques de développement et leurs budgets et mettent en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation.</p> <p>L'AMCC a engagé 230 millions d'euros pour appuyer 38 programmes dans 30 pays et 4 régions, en ciblant plus particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. L'Afrique, le continent qui a le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre et qui subit de plein fouet les conséquences du changement climatique, a reçu au total 124,2 millions € à ce jour (programmes régionaux compris). Cela représente 54 % du financement total de l'AMCC en faveur de la lutte contre le changement climatique.</p>
Cibles	5 domaines prioritaires : l'intégration du changement climatique dans les efforts de réduction de la pauvreté et de développement, l'adaptation aux impacts du changement climatique, la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD, le renforcement de la participation au marché mondial du carbone et la réduction des risques de catastrophe (RRC).
Financements proposés	Uniquement sous forme de subventions, et essentiellement liées à de l'aide technique.
Conditions d'accès aux financements	A faire lors de la demande de l'aide technique
Appuis techniques possibles	L'AMCC encourage le dialogue entre l'UE et les pays en développement sur la politique climatique. Elle favorise aussi l'échange d'expérience sur les moyens concrets d'intégrer le changement climatique dans les politiques de développement et les budgets, en prenant en compte le fait que les pays en développement font souvent face à des problèmes climatiques similaires.
Conditions d'accès aux appuis techniques	Faire une demande en ligne pour de l'assistance technique à l'adresse suivante : www.gcca.eu/fr/intra-acp/assistance-technique-personnalisee .
Système de partage de connaissance	Une plateforme de dialogue et de coopération, matériel de formation, mise en relation avec des experts.
Site internet et autres sources de références	www.gcca.eu
Contact	pendomaro@acp.int
Commentaires	

Fiche n°5	
Alliance des Villes	
Organisation pilote	Cities Alliance
Objectifs	<p>L'Alliance des villes est un partenariat mondial pour la réduction de la pauvreté urbaine et la promotion du rôle des villes dans le développement durable.</p> <p>L'Alliance soutient les villes pour les doter d'une gouvernance locale efficace, une citoyenneté active et une économie caractérisée par l'investissement public et privé. Les actions mises en œuvre incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et/ou renforcer les cadres politiques nationaux pour répondre aux besoins de développement urbain ; - Développer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'inclusion locales ; - Renforcer la capacité des villes à fournir des services améliorés aux citoyens pauvres ; - Développer des mécanismes pour impliquer les citoyens dans la ville ou la gouvernance urbaine.
Cibles	Toute ville ou communauté urbaine souhaitant rejoindre l'initiative.
Financements proposés	Subvention 50 000 et 250 000 dollars.
Conditions d'accès aux financements	<p>L'accès au fonds est donné aux villes, collectivités locales, associations de collectivités locales et/ou des gouvernements nationaux qui se sont engagés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer leurs villes et la gouvernance locale; - Adopter une approche de long terme, globale et inclusive du développement urbain ; - Mettre en œuvre les réformes nécessaires pour effectuer un changement systémique, et - La décentralisation des ressources pour renforcer les compétences du gouvernement local. <p>Les subventions sont attribuées par voie de concours qui est ouvert au moins une fois par an à la suite d'un appel public à propositions.</p> <p>Le parrainage d'un membre de l'Alliance des Villes est nécessaire.</p> <p>Il est toutefois possible de soumettre un projet en dehors de ces procédures en via le formulaire de candidature qui est disponible sur ce lien.</p>
Appuis techniques possibles	Appui technique possible selon les thèmes des projets, notamment pour aider les villes à construire des plans de développement.
Conditions d'accès aux appuis techniques	L'appui technique est fourni aux projets sélectionnés qui répondent aux critères mentionnés pour l'accès au financement.
Système de partage de connaissance	Centre de ressources en ligne, avec des guides et des études de cas.
Site internet	www.citiesalliance.org
Contact	<p>Cities Alliance 1818 H Street, N.W ,Mailstop: MC 4-413, Washington, D.C. 20433 Telephone: (+1 202) 473-9233 Email: info@citiesalliance.org</p>
Commentaires	

Fiche n°6	
Cities and Climate Change Initiative (CCCI)	
Organisation pilote	ONU-Habitat
Objectifs	Améliorer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation des villes des pays en voie de développement et les moins avancés, dans le cadre du programme Sustainable Urban Development Network (SUD-NET).
Cibles	CCCI développe des outils pour aider les villes de taille moyenne dans la lutte contre les effets du changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'accent est mis sur la gouvernance, la responsabilité, le leadership et les initiatives concrètes pour les collectivités locales, les communautés et les citoyens. Co-financement potentiel de projets urbains dans des villes du Maghreb lors de l'extension de l'initiative en phase IV (2014-15).
Financements proposés	Pour la phase III (2012-13), le financement était de 2,7 milliards de dollars. Le montant pour la phase IV est en cours de réflexion. Subventions, co-financement privilégié.
Conditions d'accès aux financements	Sélection sur demande faite auprès de ONU-Habitat.
Appuis techniques possibles	Oui
Conditions d'accès aux appuis techniques	Etre une ville pilote ou remplir les conditions d'inscription selon les événements proposés.
Système de partage de connaissance	Guides techniques. Ex. : <i>Developing local climate change plans</i> : www.unhabitat.org/downloads/docs/11424_1_594548.pdf Organisation d'ateliers. Ex : <i>Outils de gestion urbaine en lien avec le climat en juin 2013</i> . Newsletter trimestrielle de l'initiative : http://www.unhabitat.org/pmss/listItemDetails.aspx?publicationID=3450
Site internet et autres sources de références	www.unhabitat.org/ccci ; SUD-NET : www.unhabitat.org/categories.asp?catid=570
Contact	Robert Kehew Leader, Climate Change Planning Unit Urban Planning and Design Branch (UN-HABITAT) P.O. Box 30030 00100 Nairobi, Kenya Telephone: +254 20 7623565 Email: robert.kehew@unhabitat.org ; ccci@unhabitat.org
Commentaires	<i>Nombreux partenaires impliqués : donateurs, gouvernements à tous les niveaux, autres agences des Nations Unies, organisations non gouvernementales (ONG) et communautaires, institutions de recherche et d'enseignement supérieur, organismes de formation et entités du secteur privé.</i>

Fiche n°7	
Coopération des villes et des municipalités au Maghreb (CoMun)	
Organisation pilote	Réalisé par la Coopération technique allemande (GTZ) pour le compte du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).
Objectifs	Encourager la création d'un réseau de dialogue entre villes du Maghreb central (Algérie, Maroc, Tunisie) sur des questions clés du développement urbain en vue de favoriser un large échange d'expériences. Le programme vise à accroître l'impact de solutions innovantes qui existent déjà dans la région ainsi qu'à promouvoir les capacités existantes pour une meilleure gestion urbaine et la prise en charge efficace des problèmes émergents. Pour cela, le programme œuvre tant au niveau central (l'État et ses représentants au niveau local) que municipal.
Cibles	Villes de Tunisie, Algérie et Maroc : 12 municipalités pilotes ont été sélectionnées selon 2 critères (l'existence d'un jumelage avec une ville allemande et leur degré de marginalisation).
Financements proposés	Soutien financier pour l'organisation de voyages d'études, de conférences ou d'ateliers de travail. Possibilité de financement d'études de conseil mais pas de financement direct.
Conditions d'accès aux financements	Pour l'instant les soutiens financiers se limitent aux 12 municipalités pilotes retenues.
Appuis techniques possibles	Partage structuré entre villes sur les pratiques de gestion urbaine dans des domaines techniques spécifiques visant la consolidation du savoir-faire communal, tout en trouvant des réponses concrètes aux problématiques qui se posent au niveau des communes partenaires.
Conditions d'accès aux appuis techniques	Des réseaux d'échanges ont été créés et sont accessibles à toutes les municipalités intéressées par les problématiques abordées (ex. gestion des déchets). Les municipalités peuvent se mettre en relation avec le Dr Markus Steinich pour formaliser leur adhésion.
Système de partage de connaissance	Rencontres tous les 3 à 4 mois pour échanger sur les problématiques que les villes rencontrent et construire un savoir-faire commun. Le site internet présente également de la documentation.
Site internet et autres sources de référence	www.co-mun.net
Contact	Dr. Markus Steinich - Coordinateur pour la Tunisie Tel : + 216 58362138 markus.steinich@giz.de Agnes Wiedermann - coordinateur pour la GIZ agnes.wiedermann@giz.de
Commentaires	

Fiche n°8	
Energy Efficient Cities Initiative	
Organisation pilote	Banque Mondiale (ESMAP).
Objectifs	<p>Aider les villes à intégrer des options de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique dans le secteur énergétique.</p> <p>Trois outils ont été développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRACE : Un outil d'évaluation rapide pour identifier les secteurs (transport de passagers, bâtiments municipaux, eau et eaux usées, éclairage public, déchets solides, production d'énergie et de chaleur) pouvant améliorer leur efficacité énergétique et sélectionner les actions prioritaires ; - Un cadre pour la transformation des villes efficacement énergétiquement : ce programme sur 3 ans cherche à aider chaque ville à définir un cadre global pour développer des projets d'efficacité énergétique ; - Une base de données d'études de cas sur l'efficacité énergétique des villes.
Cibles	Villes d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen Orient, avec pour le deuxième outil un objectif de 30-50 villes la première année (2013), puis 10 les deux années suivantes.
Financements proposés	Subventions en général, et aide à la levée de prêts auprès de la Banque Mondiale mais aussi d'autres institutions pour des projets d'efficacité énergétique.
Conditions d'accès aux financements	Etre un gouvernement local ou national et candidater directement auprès de l'ESMAP par mail.
Appuis techniques possibles	Appui technique et financier, dont le financement d'études de faisabilité.
Conditions d'accès aux appuis techniques	Gratuits, accessibles après la création d'un compte auprès de Pedzi Makumbe : pmakumbe@worldbank.org .
Système de partage de connaissance	Base de données disponible en ligne : www.esmap.org/node/231 , conférence et session de formation sur le transport urbain, plateforme d'échange, cours en ligne sur l'outil TRACE.
Site internet et autres sources de références	<p>www.esmap.org/EECI</p> <p>http://www.esmap.org/sites/esmap.org/files/ESMAP_EECI_TRACE_Brochure_2013.pdf</p>
Contact	<p>Energy Sector Management Assistance Program - The World Bank</p> <p>Mr Pedzi Makumbe</p> <p>1818 H Street, NW</p> <p>Washington DC 20433 USA</p> <p>Fax : 202.522.3018</p> <p>Email : esmap@worldbank.org; pmakumbe@worldbank.org</p> <p>Pour les formations : Ivan Jaques : esmap@worldbank.org</p>
Commentaires	<i>Déjà 8 prêts financés pour des projets urbains pour un total de 500 millions, mais plutôt pour des projets pilotes ou des aides à la structuration de programmes.</i>

Fiche n°9	
Villes bas carbone - Global Environment Facility/Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	
Organisation pilote	FEM
Objectifs	Le 5 ^{ème} cycle de financement du FEM (2010-2014) a comme priorités la biodiversité, le changement climatique (dont le développement urbain sobre en carbone), les eaux internationales, la dégradation des sols, la couche d'ozone et les polluants organiques persistants. Pour 2014-2018 devrait être inclu un nouveau "programme signature" villes durables pour financer des activités touchant plusieurs domaines d'intervention du FEM (climat-adaptation et atténuation, biodiversité, produits chimiques, dégradation des sols...) dans un même projet.
Cibles	Développement de villes bas carbone dans les pays en développement et en transition.
Financements proposés	Généralement entre 500 millions et 10 milliards de dollars, sous forme de prêts, subvention et participation.
Conditions d'accès aux financements	Le projet doit : <ul style="list-style-type: none"> - Être mis en place dans un pays éligible et répondre à une priorité du FEM ; - Impliquer le public dans la conception et mise en œuvre - Être approuvé par le(s) gouvernement(s) du/des pays. Le projet doit déjà être discuté avec le point focal du FEM (cf. liste : http://www.thegef.org/gef/focal_points_list), puis être présenté sous la forme d'une fiche d'identification de projet.
Appuis techniques possibles	Oui, lors de l'élaboration du projet avec le point focal du FEM
Conditions d'accès aux appuis techniques	Identiques aux conditions d'accès aux financements et en vue de soumettre un projet au FEM.
Système de partage de connaissance	Non
Site internet et autres sources de références	www.thegef.org www.thegef.org/gef/GEF6-Replenishment/2/programming-directions
Contact	Point focal opérationnel en Tunisie : Mrs. Sabria BNOUNI Centre Urbain Nord, Boulevard de L'Environnement Tunis – 1080 Tel: + 216 70 728 690 Email: sd.cib@mineat.gov.tn, dci@mineat.gov.tn
Commentaires	<i>Le FEM mène un projet de ville bas carbone à Boughzoul en Algérie, en finançant en partie l'introduction de meilleures pratiques en matière d'énergie renouvelable, de transports propres et d'efficacité énergétique (cf http://www.thegef.org/gef/press_release/Boughzoul_2010).</i> <i>Les ONG et organisations communautaires peuvent aussi soumettre une demande de subvention spécifique auprès du "Small Grants Programme" (cf. http://www.thegef.org/gef/sgp)</i>

Fiche n°10	
Fonds mondial pour le développement des villes	
Organisation pilote	Crée par Metropolis, Cités et Gouvernements Locaux Unis et 34 villes et réseaux de villes, lancé en 2010.
Objectifs	Apporter expertise technique et ingénierie financière dans l'ensemble du processus de projet du développement urbain (définition, recherche de financement, organisation). Le FMDV se veut être une organisation politique internationale de renforcement des solidarités et des capacités, par et entre les collectivités locales.
Cibles	Villes d'Afrique, Asie et Amérique du Sud.
Financements proposés	Pas de financement direct mais aide à la levée de financements, à la structuration du business plan et des montages financiers.
Conditions d'accès aux financements	Etre membre du FMDV, après avoir rempli un formulaire d'adhésion (disponible en ligne http://fmdv.net/fr/file?download=4:adhesion) et payé une souscription entre 2 et 15 k€ selon le PIB/tête du pays.
Appuis techniques possibles	Assistance technique sur les processus de planification, conception des projets et mise en œuvre, via des méthodologies de concertation permettant d'impliquer tous les acteurs, et un accès à un réseau d'experts internationaux et régionaux, composé de directeurs financiers, ingénieurs et techniciens issus des collectivités locales, d'universités, d'ONG, de groupes privés et d'institutions internationales.
Conditions d'accès aux appuis techniques	Etre membre, après avoir rempli un formulaire simple d'adhésion (disponible en ligne http://fmdv.net/fr/file?download=4:adhesion) et payé une souscription entre 2 et 15 k€ selon le PIB/tête du pays.
Système de partage de connaissance	Réseau d'échanges entre villes, notamment sur les solutions financières disponibles (fiches et rapports disponibles en ligne gratuitement, sur les obligations municipales, le financement participatif, etc.), notamment via des séminaires régionaux de restitution.
Site internet et autres sources de références	http://www.fmdv.net/index.php?id=2
Contact	FMDV 132 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris - France Tél: 0033 1 40 38 66 95 contact@fmdv.net
Commentaires	<i>Ex : appui de la collectivité d'Antananarivo (Madagascar) pour son programme d'amélioration de la mobilité urbaine, via la réalisation d'ateliers de concertation entre tous les acteurs, puis aide au montage financier et à la négociation avec les banques.</i>

Fiche n°11	
Nationally Appropriate Mitigation Action (NAMA) / Mesures d'atténuation appropriées au niveau national	
Organisation pilote	UNFCCC
Objectifs	Mettre en place au niveau national – déclinable au niveau local – des mesures permettant la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures peuvent être des projets, des politiques publiques (normes, tarifs de rachat, etc.) ou des plans stratégiques.
Cibles	Dans un premier temps, il est probable que seules les grandes villes bénéficient de programmes dédiés. Néanmoins, l'ensemble des villes peuvent être concernées par des mesures plus transversales (production d'EnR, rénovation de bâtiments, etc.).
Financements proposés	Multiple (Prêt concessionnel, don, garantie, investissement privé, etc.) Des financements pour l'élaboration du NAMA sont possibles notamment via la NAMA Facility . Ce fonds de 70M€ fonctionne par appel d'offre et se base sur des sources de financements existantes (GIZ notamment). Le premier appel d'offre a été lancé mi-2013. Le NAMA n'est pas une source de financement en soi mais agit plutôt comme un catalyseur de financements. Le NAMA peut aussi représenter un véhicule de financement ad-hoc pouvant favoriser l'investissement privé.
Conditions d'accès aux financements	Etre soutenu par le gouvernement. En cas de soutien international – financier ou technique –, un dispositif de MRV est indispensable. Les autres critères sont propres aux financeurs. La capacité à mobiliser les financements privés peut revêtir un point important.
Appuis techniques possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Développement institutionnel - Capital humain - Systémique (politiques, législatif, réglementations, etc.)
Conditions d'accès aux appuis techniques	Les mêmes que pour le soutien financier.
Système de partage de connaissance	Plateforme en ligne : www.namapartnership.org
Site internet et autres sources de références	NAMA Facility : www.international-climate-initiative.com/en/issues/nama-facility
Contact	
Commentaires	<p><i>Exemple du projet indonésien « <u>Sustainable Urban Transport Initiative</u> » :</i> http://unfccc.int/files/cooperation_support/nama/application/pdf/nama_implementation_indonesia_sustainable_urban_transport_initiative.pdf</p> <p><i>La Banque Mondiale – via le « partnership for market readiness » – a financé des rapports pour l'élaboration d'un NAMA urbain au Mexique :</i> http://www.thepmr.org/system/files/documents/Mexico_MRP_Final_Urban_19-02-2013.pdf</p>

Fiche n°12	
Partnership For Market Readiness (PMR)	
Organisation pilote	Banque Mondiale
Objectifs	<p>Quatre objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir des subventions pour les composants de la préparation du marché de construction tels que les registres de GES, les systèmes de surveillance, notification et vérification (MRV), la collecte de données et d'outils de gestion et des cadres réglementaires ; - Piloter et tester des instruments de marché novateurs (ex : les systèmes d'échange d'émissions (ETS) ou des nouveaux mécanismes de marché) ; - Fournir une plate-forme pour les discussions techniques et le partage des connaissances, favoriser les échanges Sud-Sud et Nord-Sud, et l'innovation collective sur les nouveaux instruments de marché ; - Partager les leçons apprises et les meilleures pratiques.
Cibles	Pays en voie de développement désireux de mettre en place des instruments de marché pour lutter contre le changement climatique.
Financements proposés	<p>Phase de préparation: une allocation de 350.000 US\$ est attribuée au pays pour qu'il rédige une proposition présentant sa feuille de route pour mettre en place des instruments de marché.</p> <p>Phase de mise en œuvre : la mise en œuvre est soutenue par un financement supplémentaire provenant du PMR et d'autres sources de financement complémentaires lorsque c'est possible.</p>
Conditions d'accès aux financements	<p>Candidater auprès du secrétariat du PMR pour devenir un pays participant par la rédaction d'une lettre d'intérêt. La Banque Mondiale valide ou non la candidature du pays. Il faut ensuite réaliser un dossier plus complet présentant les caractéristiques du pays et les initiatives envisagées. La Banque Mondiale met un consultant à disposition pour aider à la rédaction de ces documents.</p> <p>Les formulaires de candidature se trouvent sur la page suivante : http://www.thepmr.org/content/participants</p>
Appuis techniques possibles	<p>Documents techniques disponibles en ligne sur le site du PMR.</p> <p>Des ateliers de travail sur des sujets techniques sont organisés régulièrement (tous les 36 mois) et la mise en relation avec des experts approuvés par la Banque Mondiale est favorisée par un recensement des expertises fait par le secrétariat du PMR.</p>
Conditions d'accès aux appuis techniques	Etre un pays participant.
Système de partage de connaissance	Plateforme en ligne, réunions régulières et atelier de travail pour favoriser le partage de connaissance.
Site internet	www.thepmr.org
Contact	Adrien de Bassompierre : adebassompierre@worldbank.org
Commentaires	<p><i>Seul un pays représenté par son gouvernement peut candidater au PMR, mais les villes peuvent demander à leur gouvernement de faire la démarche si elles ont une idée d'instrument de marché qu'elles veulent mettre en place.</i></p> <p><i>La procédure de candidature et de réception des fonds prend du temps. Il s'agit d'une opération de long-terme.</i></p>

Fiche n°13	
Carbon Partnership Facility (CPF)	
Organisation pilote	Banque Mondiale
Objectifs	<p>Le CPF développe des approches programmatiques et sectorielles pionnières pour permettre de réduire des émissions de CO2 à grande échelle.</p> <p>Le CPF établit un partenariat entre les acheteurs et les vendeurs de crédits de carbone issus du MDP (CER) pour financer des projets au sein d'un pays. La Banque Mondiale agit en qualité de fiduciaire sur la tarification des réductions d'émissions et d'autres termes et conditions des contrats de vente et d'achat.</p>
Cibles	Les pays qui souhaitent présenter des projets concrets de développement urbain, efficacité énergétique, torchage de gaz ou de sources d'énergie.
Financements proposés	<p>Un fonds de préparation (Fonds de développement des actifs carbone) permettra de financer le développement des programmes de réduction des émissions et de la diligence raisonnable connexe, y compris en fournissant des ressources de subvention.</p> <p>Une partie des crédits carbone générés par les programmes de réduction des émissions sera achetée par un fonds carbone (le Fonds Carbone CPF) à l'aide des contributions financières des gouvernements des pays développés et du secteur privé. Les crédits restants pourront être vendus sur le marché par les vendeurs.</p>
Conditions d'accès aux financements	<p>Pour solliciter le statut de vendeur l'intéressé doit soumettre une note d'idée de programme qui sera ensuite soumise à l'approbation de la Banque Mondiale. Le futur vendeur peut décrire une ou plusieurs idées de programme de manière succincte.</p> <p>Les détails de cette procédure peuvent se retrouver dans ce document : http://cpf.wbcarbonfinance.org/system/files/Documents/Amended%20CPF%20Instrument%20%28April%202022%2C%202013%29.pdf</p>
Appuis techniques possibles	Rapports, guides et contacts avec des experts.
Conditions d'accès aux appuis techniques	Avoir été sélectionné par la Banque Mondiale.
Système de partage de connaissance	Plateforme de partage de connaissance, mise en relation avec des experts, implication du secteur privé.
Site internet et autres sources de références	http://cpf.wbcarbonfinance.org
Contact	Richard H. Zechter, Lead Carbon Finance Specialist Rzechter@worldbank.org
Commentaires	<i>Le Maroc a présenté un projet dans le cadre du CPF.</i>

Fiche n°14	
Climate Investment Fund (CIF)	
Organisation pilote	Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement, Banque Européenne de Reconstruction et de Développement, Banque de développement Interaméricaine, Banque Mondiale.
Objectifs	Mettre en place des actions pilotes pour favoriser le développement faible en carbone et résilient au changement climatique. 48 pays bénéficient actuellement du soutien du CIF pour piloter leur transition climatique.
Cibles	Soutenir des projets dans des pays en voie de développement autour des thèmes suivants : la résilience climatique, l'efficacité énergétique, la gestion des forêts, les énergies renouvelables et le transport.
Financements proposés	<p>Le Climate Investment Fund se découpe en plusieurs fonds spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Fonds pour les technologies propres qui fournit aux pays en développement des financements pour mettre en place des technologies propres à fort potentiel de réduction d'émissions. - Le Programme d'investissement pour la forêt qui finance des investissements à grande échelle et exploite les ressources supplémentaires, y compris du secteur privé - Le Programme pilote pour la résilience climatique qui aide les pays en développement à intégrer la résilience climatique dans leur développement et offre des sources de financements pour soutenir les investissements des secteurs public et privé - Le Scaling Up Programme des énergies renouvelables qui finance dans les pays les plus pauvres des énergies solaire, éolienne, bioénergie, géothermie, hydraulique, etc. <p>Les financements au niveau d'un pays sont entre 100 et 700 MUSD.</p>
Conditions d'accès aux financements	<p>Pour proposer un projet il faut se mettre en relation avec les contacts listés ci-dessous qui communiqueront les éléments du dossier à remplir.</p> <p>Le secteur public doit proposer un plan d'investissement pour obtenir une enveloppe de fonds tandis que le secteur privé doit présenter un projet spécifique.</p>
Appuis techniques possibles	Rapports, guides et contacts avec des experts, ateliers de travail, aide au reporting
Conditions d'accès aux appuis techniques	Avoir un projet sélectionné par le CIF.
Système de partage de connaissance	Non
Site internet et autres sources de références	www.climateinvestmentfunds.org
Contact	<p>Mafalda Duatarte, CIF Coordinator and Chief Climate Change Specialist, m.duarte@afdb.org</p> <p>Hela Cheikhrouhou, Director, Energy, Environment and Climate Change, h.cheikhrouhou@afdb.org</p>
Commentaires	<i>La Tunisie fait partie des pays bénéficiaires du CIF.</i>

Fiche n°15	
Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)	
Organisation pilote	BEI
Objectifs	Le FEMIP regroupe tous les instruments développés par la BEI pour le développement économique des pays concernés, pour environ 13,7 milliards d'euros sur 2007-2013. Il vise à aider la modernisation et l'ouverture de l'économie, en particulier en développant un environnement favorable aux investissements et à soutenir le secteur privé, en améliorant notamment les infrastructures de transport, énergie, traitement de l'eau, gestion des déchets, etc. La programmation sur 2014-2020 est en cours de définition.
Cibles	Projets de plus de 25 millions d'euros en Algérie, Égypte, Gaza-Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et bientôt Libye ; les projets plus petits sont gérés directement par les banques locales.
Financements proposés	Prêts directs (pour les projets de plus de 25 millions d'euros) ou intermédiés à long terme, capital-investissement et lignes de crédits selon les types de projets, et peut offrir des garanties et aider à l'accès aux financements (réduction du risque de change, etc.) pour les collectivités.
Conditions d'accès aux financements	Soumettre un dossier auprès de la BEI pour les gros projets, et auprès des banques partenaires pour les plus petits (plus de vingt en Tunisie : cf. liste sur www.eib.org/projects/priorities/sme/outside-eu/index.htm)
Appuis techniques possibles	Oui, soit en renforçant les capacités, soit en finançant des études et activités servant à soutenir l'expansion du secteur privé.
Conditions d'accès aux appuis techniques	Etre emprunteurs de la BEI, dont les gouvernements, les services publics, le secteur privé, ou bénéficiaire de la FEMIP.
Système de partage de connaissance	Organisation de conférences à destination du secteur privé, public et de la société civile, ainsi que des experts, pour discuter de thématiques liées à l'intégration régionale et au développement économique des pays méditerranéens.
Site internet et autres sources de références	En français : www.bei.org/projects/regions/med/index.htm www.eib.org/attachments/country/femip_instruments_fr.pdf www.eib.org/attachments/country/tunisia_2013_fr.pdf
Contact	Ulrich H. Brunnhuber u.brunnhuber@eib.org Chef du bureau de représentation 70, avenue Mohammed V TN-1002 Tunis 3 (+216) 71 28 02 22 5 (+216) 71 28 09 98
Commentaires	<i>Un dispositif particulier, l'Enveloppe Spéciale FEMIP (ESF), est dédiée aux projets ayant un niveau de risque élevé.</i>

Fiche n°16	
Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)	
Organisation pilote	Piloté par 5 ministères français et l'AFD qui assure la gestion administrative et financière.
Objectifs	Favoriser la protection de l'environnement mondial (dont la lutte contre le changement climatique) dans les pays en développement, de promouvoir les innovations et les projets replicables. L'Afrique sub-saharienne est privilégiée mais des projets au Maghreb sont également possibles.
Cibles	Projets pilotes ou innovants entre 200 000 et 2.5 millions d'euros, dans le secteur urbain, avec quatre grands axes prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> - la planification urbaine comme outil de lutte contre le changement climatique ; - la gestion des risques climatiques ; - l'approche environnementale de la rénovation urbaine ; - la gestion des déchets. ou dans la diversification du mix et l'efficacité énergétique : <ul style="list-style-type: none"> - les énergies renouvelables de puissance - l'accès à l'énergie - l'efficacité énergétique dans l'industrie, le bâtiment et les foyers
Financements proposés	Subvention, pour environ 30% maximum du projet
Conditions d'accès aux financements	Monter un dossier très complet qui sera examiné en commission, disponible sur le site : www.ffem.fr/accueil/projets/autour-des-projets/comment_presenter_projet_ffem
Appuis techniques possibles	Possible, via l'aide pour la constitution du dossier
Conditions d'accès aux appuis techniques	Lié à la demande de financement
Système de partage de connaissance	Non
Site internet et autres sources de références	http://tunisie.afd.fr www.ffem.fr/webdav/site/ffem/shared/ELEMENTS_COMMUNS/U_AD_MIFFEM/Publications/FFEM%20français%20BD.pdf www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Evaluations/Evaluation-capitalisation/07-evaluation-capitalisation.pdf
Contact	Alix Françoise, chargée de mission FFEM Agence française de développement Immeuble Melika Rue du Lac Windermere, 1053 LES BERGES DU LAC Tél (216) 71 861 799 ; Fax (216) 71 861 825 afdunis@afd.fr francoisea@afd.fr
Commentaires	<i>A soutenu avec l'ANME des actions sur l'efficacité énergétique du bâti.</i>

Fiche n°17	
Global Climate Partnership Fund/Fonds mondial de partenariat pour le climat	
Organisation pilote	Porté par les gouvernements allemand et danois, KfW, IFC mais géré pour l'investissement par la Deutsche Bank AG.
Objectifs	Permettre une croissance économique respectueuse de l'environnement dans les pays en développement, en particulier ceux qui connaissent une croissance rapide où la demande d'énergie est en hausse et où les options de financement pour les investissements énergétiques sont insuffisantes.
Cibles	Projets d'efficacité énergétique, de production d'énergies renouvelables et assistance technique dans les pays cibles clés, dont Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Maroc, Afrique du Sud, les Philippines, Tunisie, Turquie, Ukraine et Vietnam. Les bénéficiaires sont les utilisateurs finaux tels que les ménages, les associations de propriétaires, les sociétés de services énergétiques, les entreprises d'énergies renouvelables et les entités municipales.
Financements proposés	200 millions de dollars, pour deux types d'investissements : <ul style="list-style-type: none"> • Dans des institutions financières : banques commerciales locales, sociétés de leasing et autres institutions financières engagées dans des projets de financement des bénéficiaires finaux répondant aux critères d'admissibilité du GCPF. • Directs : auprès des développeurs de projets, des sociétés de services d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables dans les pays cibles.
Conditions d'accès aux financements	Sélection des institutions financières : selon critères d'éligibilité non communiqués. Pour les investissements directs : les projets doivent promouvoir une culture de l'énergie durable au niveau local, être intégrés dans l'économie locale, se conformer aux normes environnementales et sociales pertinentes, et utiliser des technologies commercialement éprouvées (ex. : vent, solaire, biomasse) ou doit fournir un avis technique qualifié par un tiers pour d'autres technologies.
Appuis techniques possibles	L'assistance technique peut être envisagée pour les besoins suivants: soutien au développement des entreprises, évaluation technique de nouvelles initiatives, mise en œuvre d'un projet énergétique durable au sein d'une institution financière, mesure de CO ₂ .
Conditions d'accès aux appuis techniques	L'assistance technique n'est disponible que pour les projets financés par le Fonds. Les porteurs de projets doivent se mettre en contact avec le chef de projet investissement en charge de leur projet.
Système de partage de connaissance	Non
Site internet et autres sources de références	www.gcpf.lu ; Brochure : http://gcpf.lu/information-material.html?file=tl_files/images/content/GCPF%20Flyer_Website.pdf
Contact	info@gcpf.lu
Commentaires	

Fiche n°18	
Interact Climate Change Facility	
Organisation pilote	Piloté par l'European Development Finance Institutions, porté par l'AFD, la BEI et 11 membres de l'EDFI : BIO (Belgique), CDC (RU), COFIDES (Espagne), DEG (Allemagne), FINNFUND (Finlande), FMO (Pays Bas), NORFUND (Norvège), OeEB (Autriche), Proparco (France), Sifem (Suisse) et SWEDFUND (Suède).
Objectifs	Financement de projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique
Cibles	Projets de plus de 10 millions d'euros d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique portés par le secteur privé, dans les pays en voie de développement.
Financements proposés	Prêts de long terme, garanties et dettes mezzanine jusqu'à 75% du total des besoins d'investissements, entre 10 et jusqu'à 45 millions d'euros.
Conditions d'accès aux financements	Le projet doit être soutenu par l'un des 13 membres de l'EDFI et avoir lieu dans l'un des pays éligibles. L'évaluation se fait par un comité d'investissement, et une fois accepté la relation contractuelle se fait uniquement avec le membre de l'EDFI qui a soutenu le projet. En Tunisie, le point de contact est le bureau Proparco.
Appuis techniques possibles	non
Conditions d'accès aux appuis techniques	NA
Système de partage de connaissance	non
Site internet et autres sources de références	http://www.edfi.be/about/iccf.html
Contact	<p>EUROPEAN DEVELOPMENT FINANCE INSTITUTIONS, ASBL Rue de la Loi, 81A B-1040, Brussels Belgium Tel: +32.2.230.23.69 Fax: +32.2.230.04.05 Email: edfi@edfi.eu</p> <p>Proparco : Emmanuel Haye Immeuble Miniar - Bloc B 3e et 4e étages Rue du Lac d'Ourmia 1053 Les Berges du Lac Tunis, Tunisie Tél : (216) 71 861 799 Fax : (216) 71 779 825 afdtunis@afd.fr</p>
Commentaires	

Fiche n°19	
Prosol Elec / Prosol Tertiaire et Prosol Industries	
Organisation pilote	Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME), avec appui du Ministère Italien de l'Environnement, du Mediterranean Renewable Energy Centre (MEDREC) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
Objectifs	PROSOL Elec a pour objectif l'installation de panneaux solaires dans les habitations tandis que Prosol Tertiaire vise l'installation de chauffe-eaux solaires dans des établissements tertiaires.
Cibles	Particuliers et établissements tertiaires (hôtels centres sportifs, cliniques, etc.) en Tunisie.
Financements proposés	<p>Pour les panneaux solaires, l'initiative offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une subvention de 30 % du coût de l'investissement, plafonnée à 3 000 dinars par kW et 15 000 dinars par installation du Fonds National de Maîtrise de l'énergie (FNME) ; - Une subvention de 10 % du ministère italien pour l'environnement, à travers le MEDREC et le PNUE. <p>Pour les chauffe-eaux solaires, l'initiative offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une subvention de 50 % des coûts de l'étude de faisabilité, plafonnée à 5000 dinars tunisiens, financée par le PNUE ; - Une subvention du coût de l'investissement de 10 % par le PNUE et de 30 % par le FNME ; - Un prêt à taux d'intérêt réduit : bonification du taux d'intérêt de 2 % par le PNUE ; - Les coûts de maintenance jusqu'à 4 ans au-delà de la première année de la garantie.
Conditions d'accès aux financements	Tout client résidentiel propriétaire du logement à équiper, ayant une consommation annuelle d'énergie minimale définie selon l'installation. Pour les chauffe-eaux solaires : la surface des capteurs solaires totale installée doit être supérieure à 15 m ² .
Appuis techniques possibles	Modules de formation organisés par l'ANME dans le cadre du renforcement des capacités, ciblant les entreprises de génie-conseil, les installateurs de chauffe-eaux solaires et les propriétaires d'hôtels.
Conditions d'accès aux appuis techniques	Contact à prendre avec l'ANME.
Système de partage de connaissance	Non
Site internet et autres sources de références	www.steg.com.tn/fr/prosol_elec/presentation.html www.anme.nat.tn/anme1/wd1/prosol/prosol-tertiaire/ www.prosoltertiaire.com
Contact	Myriem Touhami, Administratrice de Programme : myriem.touhami@unep.org Ghita Hannane, Administratrice de Programme Adjointe ghita.hannane@unep.org Tel: 00 33 1 44 37 30 32 ; Fax: 0033 1 44 37 14 74 15 rue de Milan- 75441 Paris Cedex 09, France ANME, Unité PROSOL - Tel : 71 906 900
Commentaires	<i>PROSOL fait partie du NAMA tunisien. Une étude de faisabilité est en cours pour des chauffe-eaux solaires pour les industriels</i>